

## **Bulletin de l'Assemblée de l'Université (AU) du 23 novembre 2022**

### **1. Election de la vice-présidente ou du vice- président**

Mme Corine Frischknecht, membre du PAT, a été élue à l'unanimité à la vice- présidence de l'Assemblée.

### **2. Conseil de discipline**

Mme Elisabetta Marchesini, étudiante en droit, a été proposée comme titulaire du Conseil de discipline. Il appartiendra au rectorat de désigner cette personne au Conseil de discipline.

### **3. Commission ad hoc du Règlement interne de l'Assemblée de l'Université**

Le 13 avril 2022, l'Assemblée a décidé de créer une Commission ad hoc afin d'examiner le Règlement interne de l'Assemblée et les possibles améliorations à lui apporter.

Conformément à l'article 7.3. du Règlement interne relatif aux commissions de l'Assemblée, qui prévoit :

*1) Leur composition [commission] est définie par l'Assemblée et chaque corps a le droit d'y être représenté. Aucun corps ne peut y être majoritaire.*

Mme Abebe, étudiante, M. Giarrizzo, CCER, M. Flückiger, professeur et Mme Frischknecht, PAT sont membres de cette Commission.

*2) L'Assemblée fixe le mandat de la commission et un délai pour la présentation d'un rapport. Dans le cadre de leurs travaux, les commissions peuvent consulter des personnes extérieures à l'Assemblée.*

L'Assemblée a fixé un délai au mois de juin 2023 pour une présentation en plénière des travaux de la Commission.

### **4. Energie et transition environnementale**

Le vice-recteur Jean-Marc Triscone a présenté quelques éléments de la transition énergétique, notamment les mesures d'économie d'énergie pour l'hiver 2022-2023, la stratégie énergétique et l'augmentation des efforts de l'UNIGE pour plus de sobriété énergétique.

La présentation du vice-recteur (lien) a suscité un grand intérêt et l'Assemblée a demandé que la communauté universitaire soit intégrée aux différentes réflexions autour de la sobriété énergétique.

### **5. Procédure de désignation du recteur**

La séance s'est poursuivie à huis clos dans le cadre du processus de désignation de la rectrice ou du recteur. L'Assemblée a organisé les prochaines étapes du processus, et notamment l'organisation de la séance plénière du 7 décembre prochain ouverte à l'ensemble de la communauté universitaire. Cette séance se déroulera en deux temps :

- 1) une présentation des différentes étapes de la procédure et des prochaines échéances ;
- 2) un échange sur les attentes de la communauté universitaire envers le prochain rectorat qui devra établir un Plan Stratégique de la nouvelle législature.

L'Assemblée précise qu'aucune réponse ne sera donnée quant au choix des candidats par l'Assemblée et que les candidats retenus ne seront pas présents à la séance.

La séance a été levée à 22 heures 30.